



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05/02/2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) - ZIMMERMANN (procuration
à M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) - BENDER (excusé)

2020/08 - OBJET : Affectation des résultats CA 2019.

1. Budget annexe "Camping" (CPG) :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CAMPING
Investissement	0.00 €
Fonctionnement	+ 119 780.50 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2019	119 780.50 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	119 780.50 €
Total affecté au C/1068 :	0.00 €

Adopté à l'unanimité

2. Budget annexe "Steinmauern/ Plittersdorf" (ALL) :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	STEINMAUERN/PLITTERSDORF
Investissement	+ 6 443,01 €
Fonctionnement	+ 97 650.57 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2019	97 650.57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	97 650.57 €
Total affecté au C/1068 :	0.00 €

Adopté à l'unanimité

3. Budget principal (COM) :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	PRINCIPAL
Investissement	- 35 261.60 €
Fonctionnement	+ 124 256.58 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2019	124 256.58 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	35 261.60 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	88 994.98 €
Total affecté au C/1068 :	35 261.60 €

Adopté à l'unanimité

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 12 février 2020.

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20200212-DCM2020_08-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05/02/2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK – KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ – THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) – ZIMMERMANN (procuration
à M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) – BENDER (excusé)

2020/07 - OBJET : Compte de gestion – exercice 2019.

Le Conseil municipal,

- Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré,
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 présenté par le Receveur municipal, conforme aux écritures de l'ordonnateur concernant le même exercice, pour le **budget principal**, le **budget annexe "Camping"**, le **budget annexe "Steinmauern/ Plittersdorf"** et le **budget annexe "Lotissement Lohwinkel"**,
- Déclare que le compte de gestion 2019, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 12 février 2020.
Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20200212-DCM2020_07-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05.02.2020)

**Sous la présidence de M. Bernard WEINHARD
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) - ZIMMERMANN (procuration à
M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) - BENDER (excusé)

2020/06 - OBJET : Compte Administratif – exercice 2019.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard WEINHARD, Adjoint au Maire,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget annexe « Camping »** présenté par le 1^{er} Adjoint et dont la balance se présente comme suit :

➤ Section de fonctionnement		
- recettes réalisées	:	217 766.79 €
- dépenses réalisées	:	97 986.29 €
- excédent	:	119 780.50 €
➤ Section d'investissement		
- recettes réalisées	:	0.00 €
- dépenses réalisées	:	0.00 €
- excédent	:	0.00 €
➤ Excédent global de clôture	:	119 780.50 €

- approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget annexe « Steinmauern/Plittersdorf »** présenté par le 1^{er} Adjoint et dont la balance générale s'établit comme ci-après :

➤ Section de fonctionnement		
-recettes réalisées	:	203 205.24 €
-dépenses réalisées	:	105 554.67 €
-excédent	:	97 650.57 €
➤ Section d'investissement		
-recettes réalisées	:	6 443,01 €
-dépenses réalisées	:	0,00 €
-excédent	:	6 443,01 €
➤ Excédent global de clôture	:	104 093.58 €

- approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget principal** présenté par le 1^{er} Adjoint et dont la balance générale s'établit comme suit :

➤ Section de fonctionnement		
-recettes réalisées	:	736 998.85 €
-dépenses réalisées	:	612 742.27 €
-excédent	:	124 256.58 €
➤ Section d'investissement		
-recettes réalisées	:	210 606.87 €
-dépenses réalisées	:	245 868.47 €
-déficit	:	35 261.60 €
➤ Excédent global de clôture	:	88 994.98 €

- approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du **budget annexe** « **Lotissement Lohwinkel** » présenté par le 1^{er} Adjoint et dont la balance générale s'établit comme suit :

➤ Section de fonctionnement		
-recettes réalisées	:	10 503.25 €
-dépenses réalisées	:	10 503.25 €
-déficit	:	0.00 €
➤ Section d'investissement		
-recettes réalisées	:	0,00 €
-dépenses réalisées	:	0,00 €
- excédent/déficit	:	0,00 €
➤ Déficit global de clôture	:	0,00 €

La présente délibération a été prise à l'unanimité alors que M. le Maire, Richard STOLTZ, avait quitté la salle.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 12 février 2020
Le Président de séance :





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05.02.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK – KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ – THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) – ZIMMERMANN (procuration
à M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) – BENDER (excusé)

2020/09 - OBJET : Budgets primitifs - exercice 2020.

Le Conseil municipal,

- Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré,
- **Décide :**

1. **d'approuver le budget primitif annexe "camping" 2020** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	197 000,00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	31 000,00 €
TOTAL	:	228 000,00 €
2. **d'approuver le budget primitif annexe "Steinmauern/ Plittersdorf" 2020** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	139 500,00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	6 500,00 €
TOTAL	:	146 000,00 €
3. **d'approuver le budget primitif principal 2020** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	685 705,00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	273 862,00 €
TOTAL	:	959 567,00 €

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 12 février 2020.
Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20200212-DCM2020_09-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05.02.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) - ZIMMERMANN (procuration
à M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) - BENDER (excusé)

2020/10 - OBJET : Prix de vente du terrain de construction Rue des Cygnes.

Suite à plusieurs demandes de personnes intéressées à l'achat du terrain de construction communal sis rue des Cygnes, parcelle n° 94/15 section 6 d'une superficie de 5.70 ares et parcelle n° 93/15 section 6 d'une superficie de 1.37 ares, au total le terrain de construction a une superficie de 7.07 ares,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre le terrain de construction communal sis rue des Cygnes comprenant 2 parcelles :
 - Parcelle n° 94/15 section 6 d'une superficie de 5.70 ares,
 - Parcelle n° 93/15 section 6 d'une superficie de 1.37 ares,Au total le terrain de construction a une superficie de 7.07 ares.
- Décide que le prix de vente du terrain de construction communal sis rue des Cygnes d'une superficie de 7.07 ares est arrêté à 62 369,46 €.
- Décide que les frais afférents à l'acquisition (dont frais notariés) sont à la charge l'acquéreur,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 12 février 2020.
Le Maire :



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20200212-DCM_202010-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2020

(Convocation du 05.02.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire
Secrétaire de séance Mme Sandra RUCK**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **10**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : BERTEVAS (procuration à M. THOMANN) - ZIMMERMANN (procuration
à M. IMBERY) - BLATT (procuration à Mme RUCK)
BOURGOIN (excusé) - BENDER (excusé)

**2020/11 - OBJET : ATIP - Approbation avenant convention d'accompagnement
technique en urbanisme.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La Commune de MUNCHHAUSEN a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

Par délibération du 7 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'accompagnement technique en urbanisme relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Compte tenu de

- l'obligation de publication du PLU modifié sur le Géoportail de l'Urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2020,

Un avenant à la convention initiale est proposé, il consiste :

- en l'ajustement des temps passés pour ajouter un module spécifique à la mission de numérisation du PLU au standard CNIG et au versement sur le Géoportail de l'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20200212-DCM_202011-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes ;
- Vu la délibération du 7 novembre 2019 adoptant la convention d'accompagnement technique en urbanisme

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve l'avenant à la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

correspondant à **4 demi-journées** d'intervention supplémentaires.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin

Pour extrait conforme

Fait à MUNCHHAUSEN, le 12 février 2020

Le Maire,

